



Au palier vers -30 m, le profondimètre de Xavier Méniscus indique -248 m. Cliché Isabelle Perpoli.

## RÉDACTION

Directrice de la publication : Laurence Tanguille, présidente de la FFS  
 Rédacteur en chef : Philippe Drouin  
 Rédacteur en chef adjoint : Guilhem Maistre  
 Coordinateur du pôle Communication et Publications de la FFS : Jean-Jacques Bondoux  
 Conseillers de la Commission des publications : Jean-Claude d'Antoni-Nobécourt, Philippe Audra, Didier Cahiol, Christophe Prévot, Christophe Tschertter  
 Bruits de fond : Jean-Pierre Holvoet  
 Canyonisme : Marc Boureau  
 Archéologie : Philippe Galant  
 Paléontologie : Michel Philippe  
 Manifestations annoncées : Marcel Meyssonnier  
 Illustrations en-têtes rubriques : François Genevrier  
 Lecture et rédaction : Eric Ardourel, Philippe Drouin, Nathalie Duverlé, Guilhem Maistre  
 Relecture : Marc Boureau (canyonisme), Didier Cahiol (canyonisme), Jacques Chabert, Philippe Drouin, Christophe Gauchon, Guilhem Maistre, Jean Servières, Laurence Tanguille  
 Secrétaire : Chantal Agoune

## MAQUETTE, RÉALISATION, PUBLICITÉ

Éditions GAP - 73190 Challes-les-Eaux  
 Téléphone : 04 79 72 67 85  
 Fax : 04 79 72 67 17  
 E-mail : gap@gap-editions.fr  
 Site internet : www.gap-editions.fr

## ADMINISTRATION ET

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

Fédération française de spéléologie  
 28, rue Delandine - 69002 Lyon  
 Téléphone : 04 72 56 09 63  
 E-mail : secretariat@ffspeleo.fr  
 Site internet : www.ffspeleo.fr

## DÉPÔT LÉGAL : septembre 2013

Numéro de commission paritaire : 064032

## TARIFS D'ABONNEMENT

24,50 € par an (4 numéros)  
 Étrangers et hors métropole : 33,50 € par an

Imprimé en France.  
 L'encre utilisée est à base d'huile végétale.  
 L'imprimerie adopte une démarche environnementale progressiste validée par la certification Imprim'vert.

## Le nouveau certificat médical

Promouvoir la santé publique, prévenir les risques de nos activités, assurer la médicalisation des secours sont les principales missions de la Commission médicale de la Fédération (CoMed). Cette commission de référence de la FFS pour les problèmes touchant à la santé des pratiquants concourt ainsi à la protection de leur santé et à la prévention contre le dopage.

Par l'action qu'elle mène au quotidien, elle participe à la politique sportive de l'État qui a pour objectif la pratique des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre possible de citoyens.

On peut, d'une façon générale, affirmer que la pratique régulière de la spéléologie et du canyonisme est bonne pour la santé, tant physique que psychique.

Néanmoins, la relation entre nos activités et la santé s'avère beaucoup plus complexe qu'il y paraît car elle dépend de nombreux paramètres individuels : l'âge, le genre, l'état de santé, les déterminants psychosociologiques, les caractéristiques de la spéléologie et du canyonisme, le volume et la fréquence de ces activités au cours de la vie.

Il importe donc de tout mettre en œuvre pour sensibiliser chaque pratiquant aux risques liés à ses activités et aux paramètres précédemment indiqués.

Parmi les moyens mis en œuvre, attardons-nous sur le nouveau certificat médical de non-contre-indication à la pratique, que vous pouvez consulter et télécharger sur le site fédéral et sur celui de la CoMed\*.

Ce certificat vise avant tout à responsabiliser chacun d'entre nous sur les risques qu'il prend ou fait prendre aux autres.

Sa première nouveauté réside dans le fait de pouvoir permettre la pratique, même pour des pathologies réputées contre-indiquées ou des situations de handicap, dans la mesure où le médecin peut évaluer avec le candidat cette possibilité. Pour cela, il devra tenir compte de la nature exacte de la pathologie, de sa gravité, de son traitement, de son évolutivité et son équilibre, de l'âge du candidat, de son niveau d'éducation thérapeutique et son niveau de sensibilisation, de son examen clinique complet, de son niveau de pratique, de son psychisme, de son projet personnel, etc.

Le principe et la conclusion du certificat seront donc une évaluation raisonnée des risques.

La seconde nouveauté concerne l'adjonction au certificat d'une attestation déclarative d'antécédents, signée du candidat.

Il est impossible pour en médecin de déceler certaines pathologies si le pratiquant n'en parle pas. L'exemple typique pourrait être l'épilepsie ou comitialité, souvent cachée par le candidat, qui peut avoir de graves conséquences sur le terrain alors que le praticien n'en avait pas connaissance et n'aura donc pas pu conseiller utilement le pratiquant. En matière de responsabilité professionnelle, le médecin pourra justifier dans ce cas l'absence de connaissance de la pathologie.

N'hésitez pas à faire connaître ce certificat autour de vous et notamment aux nouveaux adhérents pour lesquels il est obligatoire lors de la première prise de licence.

Jean-Pierre BUCH,  
 Médecin fédéral

Jean-Pierre HOLVOET,  
 Président adjoint

\* <http://tinyurl.com/nsvt16e> ou <http://tinyurl.com/k6sq6q8>

## sommaire

<b>Échos des profondeurs France</b> .....	2	<b>Histoire de la spéléologie au Japon</b> .....	29
<b>Échos des profondeurs étranger</b> .....	7	<b>Une approche bibliographique occidentale</b> Bernard CHIROL	
<b>Exploration de la résurgence de Font Estamar</b> .....	8	<b>La CREI, c'est quoi ?</b> .....	35
<b>jusqu'à -248 m</b> Xavier MÉNISCUS		Le Conseil technique de la CREI	
<b>Les grottes en falaise du Dévoluy</b> .....	15	<b>Techniques américaines d'amarrages naturels</b> .....	39
Les clubs spéléologiques de Sanary et d'Ampus (SCS et GARS) - Var		Laurence BOYÉ	
<b>Explorations à Tenggara - Sulawesi (Indonésie)</b> .....	21	<b>Le coin des livres</b> .....	45
Marc BOUREAU, Philippe JARLAN, Didier RIGAL, Bertrand VALENTIN		<b>Bruits de fond</b> .....	47

